



LA GAZETTE



DECEMBRE 2025

Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group

24 Décembre

Cette année le 24 décembre tombe un mercredi (jour ouvré). Selon l'accord d'entreprise les personnels qui travailleront ce jour là, bénéficieront d'une réduction horaire d'une demi-journée, soit l'après-midi du 24, **sous réserve d'avoir travaillé le 23 décembre.**

Côté social 2025 : Coup d'œil dans le rétro

Au niveau national, 2025 aura été principalement marquée par l'entrée en vigueur du nouvel **accord d'entreprise signé** et détaillé par la **CFE-CGC** sous la forme de **Podcasts**. Des commissions de suivi et d'interprétation, avec les signataires, ont permis de préciser l'application de certaines mesures.

Autres négociations qui se sont achevées cette année : **intéressement et mutuelle**. Concernant certains accords déjà signés, des commissions de suivi se sont tenues régulièrement (**prévoyance/frais de santé**, critères d'intéressement ou sur le **PSE de Bagneux**).

Au chapitre des négociations en cours, les discussions se poursuivent autour de l'usure professionnelle ou encore de la Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers (GEPPMM).

Sur un autre sujet, la **CFE-CGC** déplore le refus de la Direction de faire perdurer la commission de recours liée aux **fiches emplois et à la cotation** ! Par ailleurs, nous demandons la tenue de la commission de suivi et d'interprétation de l'accord **télétravail** afin notamment de revaloriser l'indemnité TT. Concernant le projet **VAR Est** (*Transfert de Saint-Tropez vers La Londe-Les-Maures*) à date, les négociations ne sont pas programmées.

Au niveau local, des négociations se sont tenues sur l'organisation du temps de travail.

*Seuls les entretiens annuels vous permettront d'aborder l'évolution de vos activités et/ou leur cotation. Contactez vos élus locaux CFE-CGC, ils ont été certifiés à la cotation des emplois.

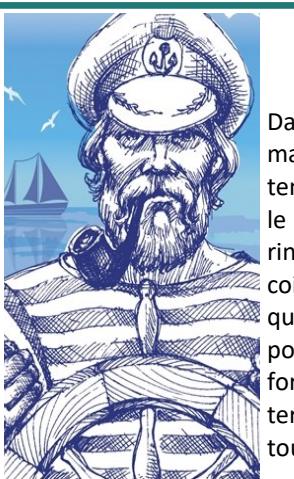
Rémunération : la NAO s'ouvre le 4 décembre

A la **CFE-CGC**, nous défendons une vision claire de la rémunération : elle doit refléter les compétences, l'engagement et la responsabilité de chacun, être transparente et équitable, et permettre à tous les salariés— cadres et non cadres—de percevoir une rémunération en cohérence avec leurs expériences et leur investissement.

Une étude récente de l'**APEC** sur la rémunération des salariés du secteur privé confirme que ces enjeux sont aujourd'hui au cœur des attentes.

- ◆ *Pouvoir d'achat : 68% des salariés du privé craignent une baisse future de leur pouvoir d'achat*
- ◆ *Rémunération et reconnaissance : un salarié sur deux estime que sa rémunération ne reflète pas suffisamment ses compétences, ses efforts ou son expérience*
- ◆ *49% des répondants jugent les critères d'augmentation opaques au sein de leur entreprise.*

Face à ces constats, il est essentiel de poursuivre un dialogue constructif pour garantir des politiques salariales plus lisibles, cohérentes et adaptées aux réalités du travail. Vous pouvez compter sur nous !



Histoire maritime : Le saviez vous ? Episode 2

Dans les temps anciens, les marins sifflaient pendant les temps calmes pour faire venir le vent. De nos jours, les marins russes, ainsi que québécois et anglais, n'aiment pas que l'on siffle à bord ; c'est pour eux appeler les vents forts, voire la tempête. Chantier à bord est en revanche tout à fait permis.



L'agenda social de décembre

- 9 décembre : CSE
- NAO : 4 et 11 Décembre
- 10 décembre : négociations GEPPMM
- 16 décembre : CSSCT
- 12 décembre : commission suivi PSE
- 16 et 17 décembre : CSEC
- 17 décembre : commission de suivi des personnels détachés



BIENTÔT NOËL !



Courrez vite
adhérer à la CFE-CGC



Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !



Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>

